L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 10 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VIII—Suite.

—C'est qu'ils ont peur, tenez, je parie! disait l'Auvergnat, en haussant les épaules.

Lui-même n'était pas fort rassuré.

On accourut enfin, on étendit Rivière sur le manteau qui le couvrait, et le drap, soulevé par ses quatre coins, servit aux gens appelés par Cambournas à transporter au coin de la rue de la Jussienne le corps du commandant.

Le portier de la maison poussa les hauts cris en apercevant ce cadavre. Il y avait si peu de temps qu'il avait vu Claude Rivière, qu'il lui avait parlé!

—Est-ce possible? Ce que c'est que de nous!

Sa première idée fut que le commandant avait été assassiné:

—Non, dit tout bas Cambournas, mais tué en duel!

—Comment! Vous savez donc?

—Chut! Plus tard! je dirai tout!

La seconde pensée du portier fut d'aller chercher Jean Rivière. Il savait où demeurait l'ancien drapier. On éveilla le pauvre homme paisiblement endormi et qui rêvait peut-être de son fils.

—Qu'y a-t-il? demanda le père Jean, accourant, en bonnet de coton.

—Il y a, monsieur, il y a....

Le portier n'osait parler, mais à regarder le visage de cet homme, Jean Rivière prévit un malheur.

—Mon fils, dit-il? le commandant?

Il ne songeait qu'à son Claude. Et à qui le pauvre homme, qui n'avait plus qu'un être à chérir en ce monde, pouvait-il songer?

Il faillit s'évanouir lorsque, pressant le portier de questions, et n'en recevant que des réponses évasives, il apprit la vérité en dardant sur les prunelles de cet homme ses petits yeux scrutateurs:

—Il est malade? Qu'y a-t-il? Blessé? Mort, peut-être? Il est mort? C'est cela; mais répondez-moi donc, il est mort? Ah! mon Dieu! Mort! Mon enfant à moi! Mon Claude! mort!

Et il regardait autour de lui, d'un air effaré, comme s'il eût cherché à ses côtés le fantôme de Claude, et il se passait la main sur le visage où il battait l'air de ses pauvres bras maigres.

Le vieillard faisait peine à voir.

—Et où est-il? Chez lui? Il est chez lui? Eh! bien! je veux le voir! Allons! dit-il, avec une énergie singulière.

Il marcha sans chanceler jusqu'à la rue Montmartre. Le portier lui offrait parfois le bras, mais le bonhomme le repoussait. Il allait tête nue, quoique la nuit fut froide, et ses lèvres jetaient de temps à autre, de petites phrases saccadées, dites sur un ton de menace:

—Qui l'a tué? qui l'a tué? Ah! celui-là, quel qu'il soit, le payera cher!... Mort!... lui... Je ne crois pas... je ne crois pas... c'est impossible!

Il y avait foule devant la maison de la rue Montmartre, bien que la nuit fût profonde. Mais les nouvelles terribles se répandent vite et mettent rapidement les gens sur pied. Les propos cessèrent et chacun s'écarta lorsqu'on aperçut Jean Rivière. Le pauvre homme entendait chuchoter tout bas ces mots: "C'est le père!" On le regardait avec ce respect plein de pitié qu'impose le malheur.

Les portes de l'appartement du commandant étaient ouvertes. Jean Rivière vit là, chez son fils, des gens qu'il ne connaissait pas, des curieux. Ils saluèrent; Jean rendit les saluts machinalement. Il regardait partout, cherchant son fils et redoutant de l'apercevoir.

Il demandait, sur le ton plaintif d'un enfant:

—Où l'a-t-on mis? Où est-il?

Quand il vit ce corps étendu sur son lit, tout vêtu, pâle, déjà rigide, il recula, devint livide, balbutia: C'est donc vrai! Puis un affreux sanglot lui souleva la poitrine, il se précipita sur la main de Claude, allongée et collée sur le corps; il la prit, la baisa et se mit à pleurer. Cambournas regardait, tout ému.

—Mon Claude! mon bon Claude! Toi l'honneur, le dévouement, la vertu... assassiné, tué! Et je suis là! Et je te survis, moi, inutile, et je marcherai derrière ton convoi après avoir amené au cimetière ta mère et ta petite sœur, tout ce que j'aimais! Et c'est juste cela? Et les enfants vont partir avant les pères maintenant? Pourquoi donc toi et pourquoi pas moi? A quoi suis-je bon?

On avait ouvert les vêtements à l'endroit où Claude avait été frappé, puis on les avait refermés.

Jean Rivière promena ses baisers sur le front et sur les yeux de son fils. Ces yeux étaient fixes, terribles et tristes à la fois maintenant.

Puis le vieillard se releva, étendit avec une sorte de majesté qu'on n'eût pas soupçonné en lui, ses mains sur les paupières du mort et les abaissa lentement.

—C'était pourtant toi, Claude, dit-il, qui me devais cela!

Il ne pleurait plus. Il regarda ceux qui entouraient avec des yeux secs.

—Que l'un de vous, dit-il avec autorité, aille rue de Bretagne, chez Mlle de la Rigaudie, et demande Mme Thérèse Rivière. Il faut qu'elle arrive ici promptement. Et qu'un autre coure rue des Postes et ramène M. Sylvain Chambaraud. Je les attends!

—Qu'on me laisse seul, ajouta-t-il brusquement. Je veux être seul avec lui!

Il fit un geste; on obéit. Le bonhomme n'était plus l'être timide et courbé qui passait à travers la vie comme en s'excusant de durer; c'était "le père" tout plein d'un égoïste amour pour cet enfant qu'on lui avait tué. Et puisqu'on lui volait sa vie, au moins voulait-il être seul à regarder, à baiser et à veiller ce mort!

Il demeura ainsi face à face avec le cadavre, pendant plus d'une heure, effaré parfois et plein d'un soudain espoir lorsqu'à la vacillante lumière des bougies, il croyait avoir vu s'agiter Claude Rivière. Puis désolé ensuite lorsqu'en se précipitant vers son fils, il le retrouvait raidi et glacé.

Tout à coup la porte s'ouvrit. Brusquement, l'air égaré, Thérèse, celle qui s'appelait Rivière, se précipita plutôt qu'elle n'entra dans la chambre. Cambournas la suivait.

Elle était effroyablement pâle, ravagée. En apercevant le cadavre, Thérèse se jeta à genoux, étendant ses mains qui tremblaient et répétant avec des sanglots, le même mot déchiré par des hoquets de douleur:

—Pardon! pardon!

—Ah! dit alors avec une âpreté sinistre, le pauvre Jean Rivière qui n'avait connu jusqu'ici que la bonté; oui, implorez-le, malheureuse, qui êtes cause peut-être que mon enfant est étendu là!

—Moi!.... C'est à cause de moi!.... Oh! monsieur, s'écria Thérèse suppliante, ne me dites pas cela! Ne m'accablez pas! Moi!....moi!.... Ah! le voilà donc, ce malheur redouté, l'affreux malheur que je prévoyais!.... Et c'est moi!.... Non, n'est-ce pas, ce n'est pas moi?.... Je suis innocente!.... Claude! Claude!....

Elle l'appelait, éperdue. Elle voulait à son tour prendre cette main qui maintenant pendait inerte et la baiser comme lorsque Rivière la lui avait tendue en signe d'absolution et peut-être d'oubli. Elle voulut voir la blessure faite au cœur de Claude. Ecartant alors les vêtements, elle recula avec effroi lorsqu'elle en retira une ceinture blanche, une ceinture de soie, toute tachée de sang et traversée par une épée.

—Ma ceinture! dit-elle, avec un sentiment sinistre d'hébétude, fixant ses yeux hagards sur ce large ruban maculé de rouge.

—J'ai aussi ramassé ça, madame, dit Cambournas en s'avançant. Ce médaillon est tombé de la poche du.... commandant!

Et il tendit un médaillon à Thérèse.

C'était une miniature faite par J.-B. Isabey, d'après Thérèse, jeune fille. Ce médaillon n'avait jamais quitté Claude Rivière depuis qu'elle le lui avait donné.

—Mon portrait! fit-elle encore du même ton d'hébétement, d'écrasement.

—Oui, dit Jean Rivière. Oh! il vous aimait bien, madame! Ce n'est pas lui qui vous a jamais coûté une seule larme!

Thérèse se tordait les mains.

—Grâce!.... grâce!.... dit-elle. Ah! par pitié! si vous saviez comme vous me faites souffrir!

—Ce n'est pourtant pas la destinée des femmes, dit une voix ironique derrière elle; ce sont elles, au contraire, qui brisent tout et font des hommes ce que Rivière est devenu—des cadavres!

Thérèse se retourna.

Sylvain Chambaraud, debout et tête nue, la regardait, implacable.

—Oh! dit-elle avec un affreux sanglot, en implorant son oncle, vous ne serez pas plus cruel que lui!

Il lui semblait maintenant que son seul appui, c'était ce mort qui était là—ce pauvre grand cœur qu'elle avait broyé, la misérable folle! Et sa tête se perdait. Et—terrible folie—elle avait envie de crier à ce cadavre: "On m'accuse, Claude! Défends-moi!"

Chambaraud s'était avancé vers Jean Rivière qui se tenait assis, et il l'avait, en quelque sorte, soulevé pour le serrer dans ses bras.

—Eh! bien, dit l'ancien drapier en montrant d'un geste farouche le corps de son fils, voilà l'œuvre de la politique! On me l'a tué!

—Qui cela? dit Sylvain Chambaraud.

Cambournas s'avança un peu hésitant à l'apparence, résolu à parler cependant. Il avait connu Chambaraud autrefois, il l'avait vu monter à la tribune, jadis; il l'avait applaudi peut-être.

—Citoyen, fit-il, j'ai tout entendu, j'ai tout vu. Ce qui s'est passé, je vais vous le dire!

Et alors il conta, pendant que Jean et Chambaraud debout ne perdaient pas un mot de ce qu'il disait et que Thérèse, agenouillée, semblait absorbée par quelque prière muette, il conta le duel terrible du Passage de la Reine-de-Hongrie, l'accusation formulée contre Rivière, la façon dont on avait contraint le commandant à croiser l'épée, et le coup foudroyant qui avait jeté à terre Claude mourant.

L'étonnement, l'épouvante, la colère passèrent tour à tour sur le visage des deux hommes en entendant Cambournas parler. L'accusation atroce dont Claude était l'objet fit bondir Jean Rivière et jeter ce cri à Chambaraud:

—Ces hommes étaient fous!

—Un voleur, Claude! Mon Claude, un faussaire! ajouta le père. Non, ce ne sont pas des fous, ce sont des scélérats, des bandits!

Il se tourna vers le visage austère de son fils:

—Ils ne l'avaient donc point regardé! dit-il.

Thérèse semblait n'avoir pas écouté, n'avoir rien entendu; elle se redressa cependant brusquement et, allant droit à Cambournas:

—Ces hommes, dit-elle avec une fermeté étonnante, ces hommes qui osaient l'accuser, les connaissez-vous?

—J'en connais au moins un, dit l'Auvergnat.

—Son nom?

—Le colonel Thévenot.

—Je sais où il demeure, fit Thérèse. Et c'est lui! lui qui a pu croire!....

Elle aussi se tourna vers le cadavre:

—Une telle main, faire une œuvre aussi infâme, dit-elle avec exaltation en contemplant le mort avec une étrange expression passionnée. Et Thévenot croire cela! Claude, Claude, dit-elle, le coupable, je vais le leur nommer, moi!

—Vous le connaissez? Tu le connais? dit Chambaraud.

Un éclat de rire strident, douloureux, maladif lui répondit.

—Si je le connais? fit-elle, si je le connais?

Elle avait accompagné son rire d'un geste à la fois indigné et furieux, plein de lassitude et de rage.

Elle ne voulut pas d'ailleurs ajouter un mot. Elle attendit le jour, en demeurant à côté de ce cadavre que Jean Rivière contemplait à travers ses larmes et dont la vue ramenait Sylvain Chambaraud à ses pensées habituelles: l'œuvre mortelle des femmes.

Le matin venu, Thérèse déclara qu'elle voulait sortir. Où allait-elle? Jean Rivière, anéanti, ne l'interrogea même pas.

—Pourquoi quitter ce corps? dit Chambaraud.

Elle regarda son oncle d'un air étrange et égaré:

—Pourquoi? Pour contraindre ceux qui l'ont calomnié à s'incliner devant lui!

—Va donc, fit l'ex-conventionnel sans demander d'explication.

C'était chez *Varus* qu'elle allait. Le colonel, assis devant une table chargée de papiers où deux pistolets étaient posés, la reçut avec un étonnement plein de respect. Le visage du soldat était blanc comme un suaire et ses yeux rouges, striés de fibrilles sanglantes, étaient ceux d'un homme qui a veillé ou pleuré. Les joues d'airain de *Varus* ne savaient pourtant pas ce que sont les sillons des larmes.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,799 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne, cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver[illegible]

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,

remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaises.

JAMES M. DOWLING,
18sept— No 35 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

28 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

ST. MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

13 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la jetée de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.

23 juil—3m

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,

F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

29oct—

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau

ROBT. YOUNG,

U. D. Terrebonne, Capitaine,
J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13nov—

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES à midi, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.

16 juillet—1an

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	323,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	6,277 88
Dû par d'autres banques nationales	6,298 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	20,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	245 05
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	9,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,922 01

PASSIF.

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	252,227 87
Certificats de dépôts payables sur demande	3,8 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	958 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY.

Bilan Semi-Annuel

—DE LA—

Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.

28 Décembre 1875.

ACTIF.

Prêts et Escomptes		$1,276,655 40
Bons des E-U. à 10 0/0 de prime		55,000 00
Autres valeurs et Bons		36,471 19
Dû par des Banques et banquiers		353,240 29
Maison de Banque et autres immeubles		91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat		2,250 00
Echanges pour le Clearing House	$305,132 77	
Or monnayé	32,714 36	
Legal Tenders et billets des Banques Nationales	600,828 82—	938,655 95
		$2,753,800 67

PASSIF.

Actions	$850,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts	1,595,297 18
Dû aux Banques et banquiers	165,851 12
Anciens dividendes non-payés	8,386 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent	44,265 57
Surplus Fund	45,000 00
	$2,753,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
L. A. WILTZ, Ass't.-Caissier.

29déc—6t

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........35 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.........$35 en or.
Entrepont.........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an. Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 17 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage.........$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:10 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8		9	
10		11 ¼	
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	
4		5 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10:01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE,

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, entre l'ire pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial aux voyageurs réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au 5 heures.

mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de trois des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il pourra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS,
4jan—1m Secrétaire.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc.		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$20,345 63	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,273 21—	158,188 63
Réfaction (rebate)		42,483 47
Commissions aux agents		27,148 59
Dépenses générales des agences	$7,799 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	12,077 24—	47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville		29,294
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	228,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,397 68
Primes en voie de recouvrement	73,437 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 32
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers.

19jan—

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 97	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 21	
Total		$450,7[illegible]
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 55	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances	16,310 42	
Réfaction (rebate)	31,818 98	
Commissions d'agences	27,389 65	
Dépenses d'agences	7,750 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72,67[illegible] 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,673 22
Prêts sur nantissements	24,324 94
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	32,413 88
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,698 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,550 75 $555,624 68

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)		$295,650 00
Effets à payer		666 0
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés		544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,283 46	
Dû à divers	7,008 84	
Fonds de réserve	11,029 07	482,854 01
Surplus		$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 48	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,876 08	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	2,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,606 85	71,429 15 117,677 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,909 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 51
Actions de banque et autres actions		31,840 25
Biens fonciers		34,224 37
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$84,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—	85,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de 1874 précédente:

Sur risques de feu	$369,671
Sur risques de mer	52,556 16
Sur risques de rivières	55,983 06
Total des primes	$478,180 22
En moins, primes non expirées	121,465 09
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$356,697 22
Pertes payées—	
sur risques d'incendie	$257,344 47
Sur risques de mer	47,782 44
Sur risques de rivières	22,349 65
	$327,476 90
Taxes	35,609 98
Réassurances et primes remboursées	26,849 72
Dépenses et guinea pour cent réfaction moins intérêt	54,938 37
	$454,266 57
Profit	$102,421 54

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$222,814 42
Bons de la ville	216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,411 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	83,817
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Company	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	3000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,223,699 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

F. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32—	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91—	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33—	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 32—	$99,617
Prêts sur actions, sur demande 17,429 58	
Argent en banque	63,089 96— 200,529 54
Propriétés foncières	113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,681
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	87,814 1
Total de l'actif	$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.

24mai—

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$369,073 83	
Sur risques de rivières	221,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—	$635,419 [illegible]
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant net des primes		$535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,387 30	
Sur risques de rivières	126,422 53	
Sur risques de mer	8,320 85—	$269,170 [illegible]
Réassurances		14,369 62
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,869 81
Profits et pertes		16,061 40— $390,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,004 83
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,180

L'actif de la Compagnie est comme suit.

En caisse	$ 294,483 15
Comptes en voie de recouvrement	50,323 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 05
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 56
Bons de la ville et autres bons	110,681 58
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875)	177,656 23
Ce qui (surplus	118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 85) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS.

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. L. Warren, James S. Prestidge,
B. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, R. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm. J. Behan,
E. F. Eshleman.

23mai—1m

APPORT SUR L'ETAT

—DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,163,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	20,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,45 12
Dû par d'autres banques nationales	21,355 59
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,373 96
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,374 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,542
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06
Espèces	82,232 36
Billet legal tender	153,466 00— 852,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	38,590 84
D'autres profits non partagés	35,590 82
Billets de banque nationale non-rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	32,013 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.

1[illegible]oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	6,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance	347 71
Montant des dépenses non converties l'année dernière	1,231 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41
Currency des Etats-Unis	144 25½ 1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	256 38
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 85
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172 37

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,574
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

[illegible]e ancienne et excellente Compagnie émet [illegible] polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, WM. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872	$152,[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,430 15
Primes sur les Risques de rivières	23,211 46
Primes sur les Risques de mer	38,731 19
Moins les primes rendues	3,737 86
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,637 06— 34,414
Primes nette pour l'année 1873	$149,808 14
Déficit pour l'année 1873	35,246 53
	$185,054 [illegible]
Pertes payées durant la même période—	
Sur les Risques de feu	$99,987
Sur les Risques des rivières	10,
Sur les Risques de mer	35,725 43
Réassurances	
Taxes	
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	18,864 63
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	25,737 89
	4,309
	$64,965 35
Moins escompte et intérêts	25,612 41— 39,373
	$156,556
Pertes non réglées	30,00
	$186,55[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant:

En caisse	$22,406 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$82,673 23
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,065 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	225,548 [illegible]
Actions de Banques	44,226 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	985 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	2,5[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	166,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
Notaire Public.

21janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,284 56
Primes sur les rivières	13,066 58
Primes maritimes	9,042 22
	112,493 35
Moins, primes remboursées	2,425 68
	$110,067 77
Pertes payées dans l'année—	
Pertes par l'incendie	$22,189 86
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,589 51
Loyer	2,500 00
Taxes	3,350 35
Réfaction (rebate)	10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 93,804 25
	16,262 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,729 87
Prêts garantis par hypothèque	$21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 82
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 89
En caisse	27,082 54
	$243,424 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10f.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$169,195 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$81,847 [illegible]
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	
	124,661 5
	$44,114 1
Total de l'actif	$294,815 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. R. Schmidt,
M. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
dex, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nastix,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
E. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

ASSURANCES.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 18 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle d l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641
Primes de rivières	1,112 5
Total des primes	$53,615 18
En moins—primes non expédiées	35,676 79
Montant net des primes	$17,938 39
A déduire—	
Pertes par les incendies—payées	$ 236 33
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 98 12,381
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 88

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur prop. étés foncières [illegible] valant $305,450	$151,271 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêts garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	17,650 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	[illegible] 56
Intérêts sur des [illegible]	
Montant d'intérêt	19,250 8
	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,419 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	8,048 78
Capital souscrit, en voie de règlement	69,851 50
	$355,943

PASSIF.

Capital, 3158 2-3 actions, de $100, assurées à 75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir montant les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 2
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 44
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 68
Salaires non payés	789 11
	$355,943 58

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1874.

Rapport sur l'Etat

—DE LA—

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	93,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,618
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	28,584 69
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$127,518 82
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,575 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	460,822 00 $705,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$850,000 0
Surplus	35,590 84
Autres profits non-partagés	87,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,171 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,341 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 65
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le tableau précédent est exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14e jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,553 60	
Mer	13,839 30	
Rivières	59,161 2	
Plus—primes non expirées le 31 mars		15,746 00
Moins—primes non expirées le 31 mars		17,200 00
Montant des primes		
Perte par le feu	$9,619	
Pertes sur les rivières	32,541	$42,161 11
Réfaction (rebate)		25,334 21
Réassurances		5,699 02
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,536 35
Dépenses		15,406 48
		$117,896 38
Moins intérêt profits et pertes		20,192 13 — $97,70
Bénéfice net		$24,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,932 94
Actions du Harbor board	850 00
Bons de la Ville	1,330 00
Actions de banque et d'Etat	3,600 00
Comptes ouverts en recouvrement net	14,622 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 58

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,756 1
Prêts sur demande	63,366
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	200,000
Primes sur les Bonds ci-dessus	2,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	12,500
Actions et bons divers	22,282
Dû par des banques et des banquiers étrangers	9,165 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse	451,626 05
Dû dans des banques de New York	204,860 1 763,486 63
Total de l'actif	$1,880,481 92

PASSIF.

Capital payé	$ 200,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	227,180
Dépôts	1,173,804 55
Dû à des banques et à des banquiers étrangers	54,186
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,986 61
Moins dépenses et taxes	19,506 82
Profits nets (sur lesquels un dividende de [illegible] pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,368 76
Total du passif	$1,880,[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.